

COVID-19 / CORONAVIRUS

2^e DISTRIBUTION DE
MASQUES



MERCREDI 3, JEUDI 4
& VENDREDI 5 JUIN

8H-
18H

SAMEDI 6 JUIN

8H-13H

au Palais des sports

Modalités sur www.chateau-thierry.fr

Documents :

 [Modalités de retrait des masques](#)

La Ville de Château-Thierry propose une nouvelle distribution de masques (lavables et jetables) **les mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 juin de 8h à 18h et le samedi 6 juin de 8h à 13h au Palais des Sports uniquement.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez remplir une procuration ou contacter la mairie au 03 23 84 86 79.

Vous pouvez télécharger ce document en cliquant sur le lien suivant : [télécharger les modalités de retrait](#)

Comment récupérer vos masques ?

- ▶ Sauf exception, **un seul membre par foyer** se déplace au point de retrait.
- ▶ Vous êtes invité à venir avec votre contenant (sac).
- ▶ Merci de vous munir **obligatoirement de votre pièce d'identité.**
- ▶ Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour raisons médicales, veuillez contacter la mairie au **03 23 84 86 79.**
- ▶ **Il est possible de donner procuration** à une tierce personne, à condition de lui remettre une pièce d'identité et le coupon de procuration au verso.
- ▶ Il vous sera demandé **votre nom, votre adresse** et le **nombre de personnes** de plus de 10 ans composant votre foyer. Ces informations seront vérifiées au moyen du fichier de la taxe d'habitation* (qu'elle soit payée ou exonérée) au 1er janvier 2019.

Si vous avez changé d'adresse ou emménagé à Château-Thierry depuis le 1er janvier 2019, il faudra vous munir d'une pièce d'identité, d'une attestation de domicile et du livret de famille.

*Ce registre ne sera utilisé que dans le cadre de la distribution de masques.

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/2e-distribution-de-masques>